

> Sevran
www.ville-sevran.fr

CAMPAGNE POLITIQUE DE LA VILLE 2019

Appel à projets Paris Terres d'Envol

Contrat de Ville Intercommunal Sevran/Tremblay en France/Villepinte

Direction de la Politique de la Ville

20 septembre 2018

Politique de la ville : définition

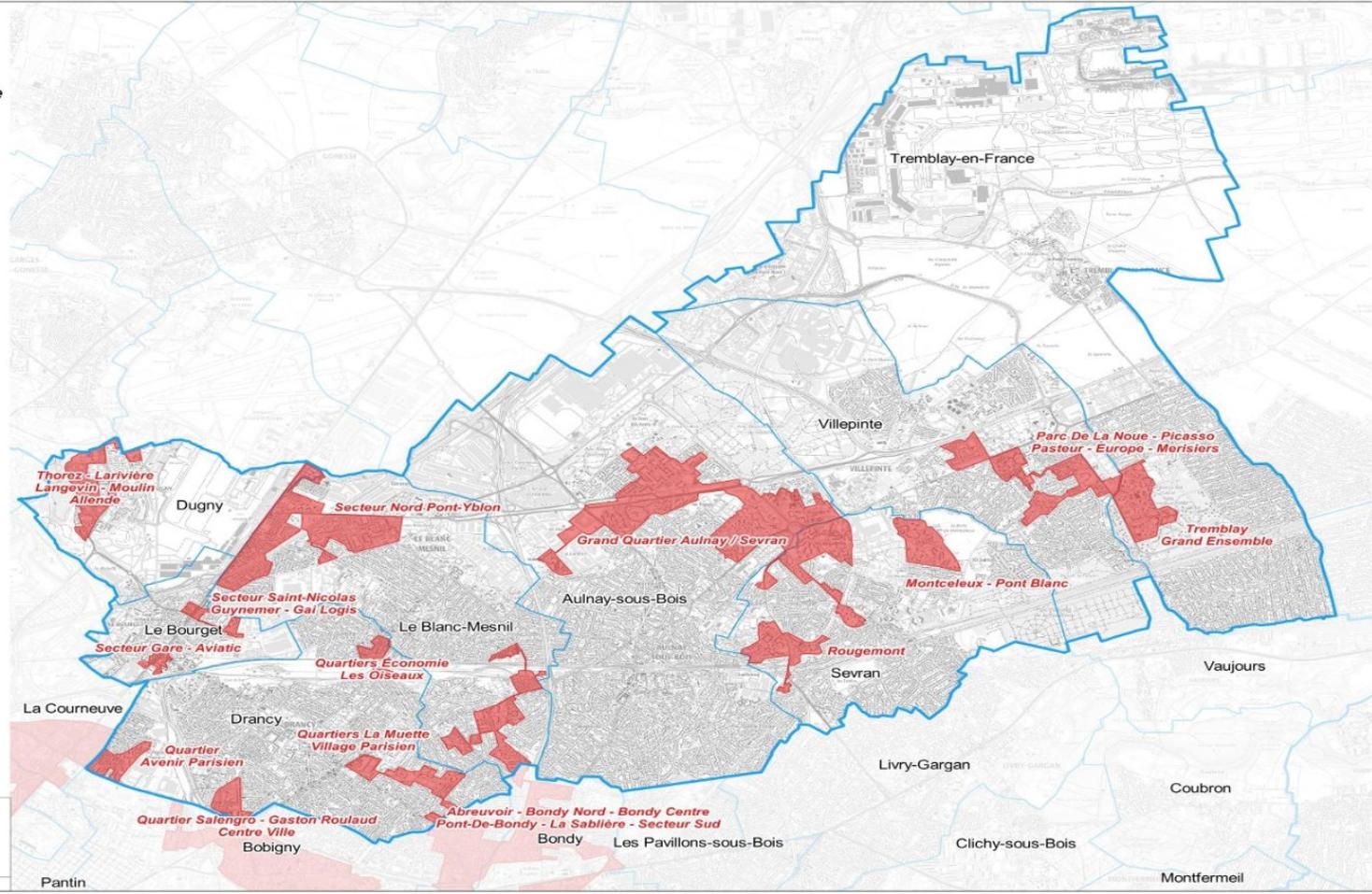
- La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de réduire les inégalités entre les territoires.
-
- Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville instituée par la loi Lamy du 21 février 2014, des contrats de ville ont été édictés et conclus pour la période 2015-2020 afin de fixer les grands enjeux du territoire.

Politique de la ville : Paris Terres d'Envol

EPT PARIS TERRES D'ENVOL

Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

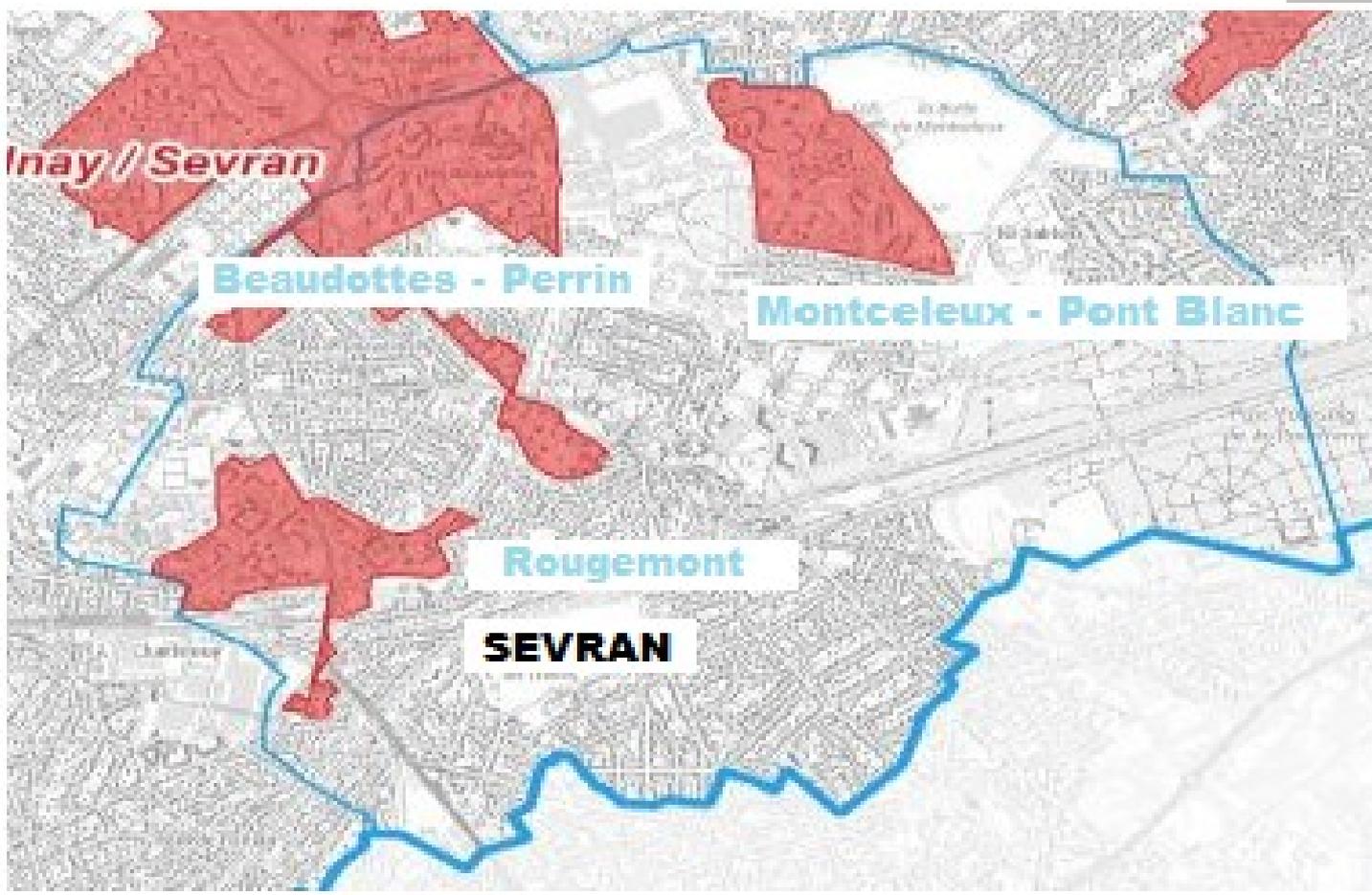
-  EPT Paris Terres d'Envol
-  Quartiers prioritaires



Source : EPT, 2017
Fond de plan : SCAN Express 25 (IGN, 2014)
Date de réalisation : 02.06.2017



Politique de la ville : SEVRAN



Politique de la ville 2018 en chiffres

- Le Contrat de Ville Intercommunal en 2018 : c'est 144 actions financées (hors FIA) par l'État et ses partenaires : Paris Terres d'Envol, C.A.F., Villes et Département principalement.
- Sur Sevran, 108 projets ont été présentés (dont 23 intercommunaux, 4 CPO et 19 FIA), 89 ont obtenu un financement.
- En cumulant l'ensemble des dispositifs (CdV, FIPD et VVV) c'est 63 actions associatives, 38 actions portées par la ville ou l'EPT et 5 actions (PRE) portées par le CCAS.

Politique de la ville 2018 en chiffres

- Le Contrat de Ville Intercommunal c'est pour les trois villes en 2018 :
- Une enveloppe de 1.561.000 € (identique à 2017 avant la baisse) validée en comité technique intercommunal le 6 février 2018 et en comité technique CVI CATF le 19 février 2018
:
- Une enveloppe globale pour le territoire Paris Terres d'Envol de 3.706.000 € pour les 4 contrats de ville

Appel à projet : procédures

Date limite d'envoi des dossiers

- **Le 15 octobre 2018 par mail**

pdv.sevran@paristde.fr

- L'appel à projet du Contrat de Ville
- projets s'inscrivant dans l'un des objectifs du contrat de ville
-
- dont VVV
- projet en direction des 11 – 18 ans, filles et garçons, sur les vacances scolaires.
-
- dont FIPD
- Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
[informations en Janvier]

Quelques règles à respecter

- **S'adresser aux publics d'un ou plusieurs quartiers prioritaires** avec une attention particulière aux publics qui ne fréquentent pas les structures existantes
 - **S'inscrire dans au moins 1 thématique, 1 axe stratégique et 1 objectif opérationnel du contrat de ville** + la jeunesse, l'égalité femmes- hommes, la lutte contre les discriminations
 - **Être complémentaire avec les actions existantes** sur le quartier
 - **Associer les partenaires** institutionnels et associatifs et s'appuyer sur les ressources du territoire
 - **Impliquer les habitants et bénéficiaires** dans la construction du projet, son suivi et son évaluation
- Année 2019 exclusivement
- Subvention Etat / Ville : max 80 % pour l'Etat
- Documents annexes : Statuts, Membres dirigeants, RIB, ...

Les actions Ville Vie Vacances 2019

- Filles et garçons de 11 à 18 ans.
- Des activités et des séjours en conformité avec la réglementation ACM.
- Une plus grande ouverture au monde extérieur
- Le développement d'action à « contenu citoyen et civique »
- L'organisation de travaux d'utilité sociale
- La mise en œuvre d'actions d'éducation au respect de l'environnement

Les Périodes VVV

VVV 1 : vacances de février et avril

VVV 2 : vacances d'été

VVV 3 : vacances d'automne et d'hiver

Si plusieurs périodes : 1 seul dossier, mais plusieurs budgets (1 par période)

Les priorités de l'État pour 2019

- Les pratiques langagières
- Les initiatives en faveur de l'accès à l'emploi et au développement économique, la création d'activités, la formation et l'insertion professionnelle en particulier pour les jeunes diplômés
- Le développement et la diversité des pratiques sportives à vocation éducative
- Le renouvellement urbain et la rénovation urbaine de proximité : enjeu d'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers

Interventions

- Séverine FONTAINE
(Déléguée de la Préfète à l'Égalité des Chances)
- Patrick VALADE
(Délégué à la cohésion Police-Population)
- Bruno ZAPPINI
(Directeur du service Culturel de Sevran)

Les documents importants

- Le contrat de ville intercommunal
- L'appel à projet 2019
- Le dossier CERFA (dossier de demande de subventions)

(téléchargeable sur le site de SEVRAN)

Les actions intercommunales

-III-2. Budget prévisionnel de l'action

Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources affectées à l'action

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc) :

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

CGET :Sevran 3000€, Villepinte 3000€ Aulnay Sous Bois 3000€

Ville de Sevran : 1000€

Ville de Villepinte : 1000€

Ville d'Aulnay Sous Bois : 2000€

PRODUITS ¹	
RESSOURCES DIRECTES	15 000€
70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
74- Subventions d'exploitation ²	15 000€
Politique de la Ville (CGET)	9 000€
Ministère(s)	
Région(s)	
Département(s)	
Intercommunalité(s) EPCI ³	
Commune(s)	
Sevran Villepinte	2 000€
Aulnay Sous Bois	2 000€

Le dossier CERFA et la plate-forme DAUPHIN



APPEL A PROJET



N° 12156*04

Dossier Demande de subvention 2019

Cocher la case correspondant à votre situation :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Première demande | <input type="checkbox"/> Demande annuelle ou ponctuelle |
| <input type="checkbox"/> Renouvellement d'une demande | <input type="checkbox"/> Demande pluriannuelle |

PORTEUR :.....(à remplir)

Titre de l'action :.....(à remplir)

Vous trouverez dans ce dossier :

- Des informations pratiques pour vous aider à le remplir
- Une demande de subvention (fiches 1-1, 1-2, 2, 3-1 et 3-2)
- Deux attestations (fiche 4)
- La liste des pièces à joindre au dossier (fiche 5)
- Un compte rendu financier de l'action subventionnée (fiches 6-1, 6-2 et 6-3)

Ce dossier est envoyé à l'une ou plusieurs des administrations suivantes (cocher la ou les case(s) correspondante(s) et donner les précisions demandées) :

- | | |
|--------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Département ministériel..... |
| <input type="checkbox"/> | Direction..... |
| <input type="checkbox"/> | |

Cadre réservé au service

**Atelier collectif d'aide
« Comment remplir et
saisir sa demande de
subvention 2019 ? »**

**Vendredi 19 octobre de 14h à
16h30 (priorité Services Ville)**

**Vendredi 19 octobre de 18h à
20h30 (priorité Associations)**

Site de la Ville de Sevran



Lien direct à la page téléchargement
<https://www.ville-sevran.fr/politique-de-la-ville>

Lien direct à la Saisie en ligne
Pour les projets 2019 la plate-forme sera
ouverte à partir du 15 octobre 2018
(date limite de saisie en ligne le 7 novembre 2018)

Pour les bilans 2018 le lien reste inchangé

<http://addel.cget.gouv.fr/>

Le service Politique de la ville

A la Plateforme Emploi Initiative Formation (PEIF)

01 41 52 40 12 pdv.sevran@paristde.fr



Peif - 10 avenue Salvador Allendé
93270 Sevran



Site de la Ville: <https://www.ville-sevran.fr>



Lien direct à la page téléchargement

<https://www.ville-sevran.fr/politique-de-la-ville>

Lien direct à la Saisie en ligne des projet

En attente – Ouverture le 15 octobre 2018

(date limite de saisie en ligne le 7 novembre 2018)

Lien direct à la Saisie en ligne des bilans

<https://addel.cget.gouv.fr/Progprod-Web/jsp/nouveauContexte.action?codeAction=M42-CONNEXION>

Service Politique de la Ville

10 avenue Salvador Allendé – 93270 Sevran

01 41 52 40 12 - pdv.sevran@paristde.fr